

DÉLIBÉRATION N° 1

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 4 AVRIL 2013**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du 4 avril 2013.

Fait à Montreuil, le 4 avril 2013

La présidente,



Hélène CROCQUEVIEILLE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
LA MASSE DES DOUANES

Ordre du jour

I. POINTS DONNANT LIEU A DELIBERATION

- POINTS GÉNÉRAUX

- Approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration (*délibération n° 1*)
- Approbation du PV du CA du 13 novembre 2012 (*délibération n° 2*)
- Approbation du rapport annuel d'activité 2012 (*délibération n° 3*)

- POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS

- Approbation de la reconduction de la convention de réservation signée avec la société PARME, pour 15 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national (*délibération n° 4*)
- Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de Paris Habitat pour un logement sis boulevard Davout à Paris 20ème (*délibération n° 5*)

- POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

- Approbation du compte financier 2012 (compte-rendu de la CAVC) (*délibération n°6*)
- Affectation du résultat net comptable de l'exercice 2012 (*délibération n°7*)
- Approbation de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2013 (*délibération n°8*)
- Approbation de l'utilisation du CAS 2012 (*délibération n°9*)
- Admissions en non valeur (*délibération n°10*)
- Remise gracieuse (*délibération n°11*)

II. POINTS D'INFORMATION

- POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

- Le nouveau cadre budgétaire et comptable des opérateurs et des EPN.
- Le dispositif de contrôle interne comptable et financier.